



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 4 octobre 2018

Question n° 23 de Mme Sophie Gigon, déposée le 12 juin 2018 « Aménagement de l'avenue du Grey : qu'en est-il et quel est le budget ? »

Rappel

« L'aménagement de l'avenue du Grey fait l'objet de discussions depuis des années au sein de notre Conseil et avec l'administration communale lors du développement de projets dans le Nord-Ouest lausannois (Plaines-du-Loup, Bergières). Durant plusieurs années, autant les habitants que les associations et les politiques soulignaient l'importance de prévoir un aménagement plus adapté et humain de cette artère sectionnant le quartier en deux. La Municipalité a même reçu des propositions concrètes pour le quartier.

Les Verts ont rappelé la nécessité de faire rimer l'évolution du quartier des Bergières avec le réaménagement de cette pénétrante urbaine et donc de prévoir le financement public idoine puisqu'il s'agit d'un espace public aux mains de la Ville.

Jusqu'à maintenant, le plan des investissements intégrait ces travaux pour 2021. La Municipalité a d'ailleurs répondu en détail à l'interpellation déposée par les Verts sur le réaménagement de l'avenue du Grey : "En ce qui concerne l'aménagement de l'avenue du Grey et de ses abords. Des réflexions sont en cours afin d'assurer la bonne coordination entre le projet immobilier précité et le projet de réaménagement des espaces ouverts.

Tenant compte de la situation financière de la Ville, la Municipalité prévoit, à l'heure actuelle, de réaménager l'avenue du Grey en 2021. Elle a inscrit cet objet au plan des investissements." (21 avril 2016). Aujourd'hui, le plan des investissements 2018-2021 ne fait cependant plus mention de ces travaux ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Qu'en est-il et quel est le budget qui assurera ces travaux ? Faut-il compter avec des retards et un attermolement de ces travaux pourtant longtemps attendus ?

Un montant de l'ordre de CHF 3'380'000.- figurait effectivement dans les précédents plans d'investissements ; il était affecté à la reconstruction routière de l'avenue du Grey et non à sa requalification complète, ce budget ne permettant pas d'envisager des travaux offrant une réelle plus-value qualitative à l'avenue.

La requalification complète du périmètre concerné, entre l'avenue du Vélodrome et l'avenue de Colonges, qui représente environ 22'000 m² de surface routière, exige l'allocation d'un montant plus important, de l'ordre de CHF 8 à CHF 10 millions. En effet, un benchmark mené sur les coûts des requalifications routières en Suisse confirme qu'il est nécessaire de prévoir un investissement de l'ordre de CHF 350.- à CHF 450.- /m² pour garantir qu'une requalification routière puisse inclure une nouvelle qualité aux aménagements tels que le recalibrage des voies de circulation, l'arborisation, la reprise des carrefours et de l'éclairage, etc.. De plus, cette estimation ne tient pas compte des coûts liés à l'entretien ou au renouvellement des réseaux.

La stratégie de priorisation de requalification des espaces publics a confirmé l'intérêt de coordonner la requalification de cet axe, des Plaines-du-Loup et de l'avenue du Vélodrome avec l'arrivée du m3 prévue à l'horizon 2025. En effet, les changements induits par de tels chantiers, notamment sur les charges de trafic et l'organisation du réseau de bus, sont suffisamment importants pour justifier une telle transformation.

Ces projets étant planifiés pour une période se situant bien au-delà de la fenêtre d'investissements 2018-2021, le projet de requalification de l'avenue du Grey ne figure pas dans le plan des investissements 2018-2021. Dans l'intervalle, des interventions légères et ciblées pourront toutefois être réalisées par le biais du préavis N° 2018/11 « Rues vivantes ».

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Sophie Michaud Gigon.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 4 octobre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

